

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 03 JUILLET 2017

L'an **deux mille dix-sept** et le **trois** du mois de **juillet à 14 h 45**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **29 juin 2017**.

Date d'affichage : **29 juin 2017**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Serge VASELLI – Antoine PES -

Etaient absents : MM. Bernard BATIFOULIER – Armel AÏTA - Lionel VOGEL –

Absent excusé : M. Denis MALOSSANE –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2017/31 Pour : 06 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : RYTHMES SCOLAIRES : RETOUR A LA SEMAINE DES 4 JOURS POUR LA
RENTREE 2017**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) demande à la commune de se prononcer sur le retour à la semaine scolaire de 4 jours de façon très urgente.

Considérant les difficultés pécuniaires et matérielles persistantes rencontrées dans la mise en œuvre de la semaine scolaire à 4,5 jours et la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires, tant au niveau des transports scolaires, de la mise à disposition des locaux et des agents, que des coûts supplémentaires qu'une telle organisation engendre ;

Considérant que le Président de la République nouvellement élu, Emmanuel MACRON, a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme des 4 jours pour les communes qui le souhaite, après avis du conseil d'école.

Considérant l'avis des membres du conseil d'école extraordinaire réuni en 26 juin 2017, unanimement favorable à cette proposition (confère compte rendu du conseil d'école extraordinaire du RPI en date du 06 juin 2017).

Considérant la volonté des conseillers municipaux de maintenir une prestation payante des heures de garderie en fin de journée et du mercredi au sein de l'ALSH « La Rabassière ».

Considérant la publication du décret N° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Monsieur le Maire propose de demander le retour à la semaine des 4 jours pour la rentrée scolaire de septembre 2017.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** le décret N° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

- **Considérant** les difficultés pécuniaires et matérielles persistantes rencontrées dans la mise en œuvre de la semaine scolaire à 4,5 jours et la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires ;

- **Considérant** le sondage effectué auprès des parents d'élèves majoritairement favorable au retour à la semaine des 4 jours ;

- **Considérant** l'avis des membres du conseil d'école extraordinaire réuni en 26 juin 2017, unanimement favorable à cette proposition ;

- **Considérant** la volonté des conseillers municipaux de maintenir une prestation payante des heures de garderie en fin de journée et du mercredi au sein de l'ALSH « La Rabassière ».

- **SE PRONONCE** pour le rétablissement de la semaine scolaire de 4 jours, soit huit demi-journées par semaine les : lundi – mardi – jeudi et vendredi ;

- **DECIDE** de demander à l'Académie AIX – MARSEILLE une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours, afin de revenir au rythme des 4 jours hebdomadaires au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal Allemagne en Provence / Montagnac – Montpezat ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO

